



## Mairie de Nanterre

Votre correspondante

Hélène de la Porte  
Chef de projet Chemin de l'Île

### QUARTIER DU CHEMIN DE L'ÎLE

#### Conseil de quartier

---

#### *Atelier « Cadre de vie » Synthèse de la rencontre du 13 octobre 2009*

---

#### Participants :

CHAMPESME Michel, 30 rue de Zilina..

LIME Jeanne, 2 rue des Sorbiers.

JACQUEMIN Martine, 19 rue de l'Union

JACQUEMIN Charles, 19 rue de l'Union

MATHERON Patrick, 13 rue du Progrès.

THIEBAUT Laurette, 19 rue de l'Union.

PIERON Danielle, 2 rue des Sorbiers.

BENADDI-BIGDADE Habiba, responsable de l'animation du conseil de quartier.

DE LA PORTE Hélène, chef de projet du Chemin de l'Île.

Karim BOUDEGHDEGH, agent de développement local

Excusée :

NGIMBOUS BATJOM, conseillère municipale et co-pilote de l'atelier.

Patrick Matheron souhaite poursuivre le co-pilotage de cet atelier avec Thérèse NGIMBOUS-BATJOM, lesquels lors du conseil de quartier du 8 décembre prochain, feront part aux participants des questions abordées dans cet atelier.

#### ▪ **Dépollution du site Total, conclusions des analyses de l'air**

Le chantier de dépollution, ouvert en mars 2008, a été à l'origine, pendant l'été dernier, d'odeurs nauséabondes très nettement perçues par de nombreux riverains du site. En conséquence, la Ville a décidé de faire contrôler la qualité de l'air sur le chantier par un laboratoire indépendant, le LCPP, sur la base de 2 campagnes de mesures réalisées au printemps dernier :

- la première campagne s'est déroulée du 2 au 16 mars 2009 ; le chantier était à l'arrêt (mesure d'un état zéro)

- la seconde a eu lieu du 25 mai au 8 juin 2009 ; le chantier ayant repris son activité de brassage des terres (mesure d'un état en période d'activité).

Les résultats ont été présentés lors du conseil de quartier du 1er juillet. Le chantier arrive à sa cinquième campagne de brassage des terres. L'entreprise poursuit comme convenu ses opérations selon les modalités suivantes : une semaine d'activité puis deux semaines de repos.

Monsieur MATHERON reconnaît que la situation s'est améliorée par rapport à cet été. Les nuisances sonores et olfactives ont nettement diminué.

#### ▪ Etat d'avancement des travaux de réaménagement du carrefour Ernest Renan

La rue Ernest Renan est comprise entre l'avenue du Parc de l'Île et l'avenue Jules Quentin. La mise en sens unique ne concerne que la section comprise entre l'avenue des Guillaeraies et la rue Paul Lescop. Cette mesure permet à la fois de simplifier les mouvements au carrefour, ce qui accroît à la fois la sécurité et la capacité du carrefour.

Les travaux de voirie se sont terminés à la fin de la semaine 40, hors les finitions. Les travaux de pose des mâts d'éclairage public et de signalisation tricolore ont démarré le 28 septembre pour une durée prévisionnelle de deux semaines. Les plantations seront réalisées en novembre prochain. Outre les travaux du carrefour Ernest Renan, quelques remises en état des abords du bâtiment seront réalisées par GTM (entreprise). L'ensemble de tous ces travaux devra être achevé pour la fin du mois de novembre 2009.

*☞ Quel est le coût du réaménagement du carrefour Ernest Renan et qui le finance ? Le projet prévoit-il des pistes cyclables ? Les plantations ne gêneront-elles pas la visibilité ?*

Le coût estimatif de l'aménagement est de 1 400 000 €. Il est financé sur la participation des constructeurs au titre de l'aménagement de la ZAC. Il est donc réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la SEMNA.

Cet aménagement intègre bien une piste cyclable. Quant aux nouvelles plantations, celles-ci ne gêneront pas la visibilité. Leur localisation ainsi que les essences ont été choisies en tenant compte de cette contrainte.

#### ▪ Suppression du mobilier urbain, place de la Gare.

Les travaux sur la placette devant la gare RER Nanterre Ville ont été entrepris du 12 au 21 août 2009. Ils avaient pour objectif de mieux maîtriser l'utilisation de cet espace. Ils ont consisté à la dépose du mobilier et des jardinières existantes avec récupération des structures métalliques et de certains végétaux. La barrière piétonne systématiquement vandalisée a été remplacée par une fermeture fixe. Pendant les travaux, l'accès à la gare a été maintenu en préservant un passage pour les piétons côté commerces. Le parc à vélo a été neutralisé temporairement.

Les riverains de la placette ont été informés par courrier en date du 5 août des travaux à venir.

Les services techniques ont constaté des actes de vandalisme réguliers sur le dispositif mis en place (potelets) pour empêcher l'accès à la place.

*☞ Installation d'un dispositif définitif ou de jardinières pour éviter la dégradation des potelets empêchant l'accès véhicules à la place de la Gare ?*

Cet espace ne peut être totalement fermé : il est nécessaire de conserver l'accès des services de secours et d'incendie, et celui des transports de fond pour le compte de la RATP.

- **Installation de ralentisseurs boulevard du Général Leclerc**

Les travaux ont été réalisés cet été. Deux ralentisseurs ont été installés boulevard du Général Leclerc, l'un à hauteur du centre commercial, l'autre à hauteur de la Maison du Chemin de l'Île.

- **Programmation d'une visite du secteur Logirep/Acacias**

Habiba Benaddi-Bigdade et les élus du quartier proposent une visite du secteur Logirep/Acacias le samedi 21 novembre 2009. Un courrier d'invitation sera envoyé au fichier habitants du Chemin de l'Île.

- **Réfection du jardin des Acacias**

Une plantation de bulbes est envisagée le long du mail. Il s'agit de narcisses. Des crédits sont par ailleurs disponibles pour engager la réfection du jardin des Acacias (plantations...). La somme prévue est de 10 000 €. Initialement, cette somme est attribuée pour des plantations sur le talus le long de la rue des Acacias (face aux cuisines). Cependant, si l'installation d'un banc s'avérait très attendu, il est possible de réaliser cette demande. Il faudra préciser le lieu précis d'installation. Les autres demandes effectuées pour 2010 ne pourront être réalisées cette saison (sauf pour les bancs selon la quantité nécessaire).

- **Questions diverses abordées lors de l'atelier**

☞ *Lors des permanences de Thérèse NGIMBOUS-BATJOM, des habitants signalent des problèmes de propreté derrière le magasin ED.*

**Intervention auprès de la Direction d' ED concernant la propreté et l'évacuation des eaux sales aux abords du magasin.**

☞ *Poubelles gênantes devant la Maison du Chemin de l'Île et place de la Gare dans une zone où il est interdit de déposer des ordures. Augmentation des bennes pour éviter les débordements ? Recherche d'une autre localisation ?*

**Cette zone est en effet utilisée par les boutiques de la RATP (redevance RATP comprenant la gestion des déchets). Cette question est en cours de traitement par le service compétent, en lien avec la RATP.**

☞ *Boulevard de la Seine : stationnement sauvage de véhicules sur les pistes cyclables.*

**Il s'agit d'un problème de surveillance du domaine public. Ce stationnement illicite fait partie des infractions répétées signalées au commissaire pour lesquelles la Ville demande une surveillance renforcée.**

☞ *Qui gère le parking du Marché ?*

**Il est exploité par la SEMNA. A compter du début d'année 2010, cet équipement sera géré dans le cadre de la délégation de service public commune à l'ensemble des parkings publics de la ville.**

☞ *Défaillance de l'éclairage dans le quartier depuis deux semaines ?*

**Il y a eu plusieurs soucis dans la ville concernant l'éclairage public.  
Il n'y a plus eu de dysfonctionnement de ce genre.**

☞ *Calendrier des travaux d'enfouissement des réseaux et de remplacement des canalisations en plomb dans les rues Lecuyer, Allemane et du Progrès ?*

Voir le calendrier global joint, les habitants suivront ce dossier dans le cadre de l'atelier.

☞ *Précisions sur le nouveau fonctionnement de la déchèterie ?*

La compétence a été transférée en janvier 2009 à un syndicat intercommunal (SYELOM). L'accès au réseau des déchèteries fixes est gratuit et exclusivement réservé aux habitants des communes adhérentes au SYELOM. Lors de leur arrivée, les usagers doivent présenter au gardien une pièce d'identité en cours de validité, ainsi que leur badge d'accès personnel ou à défaut un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Une demande d'attribution de badge peut être réalisée après une visite à la déchèterie. Le formulaire de demande de badge est à réclamer au gardien.

Adresse à Nanterre : 59 avenue des Guillaumes

Horaires d'ouverture : lundi au samedi (sauf jours fériés) de 9h00 à 18h30

Déchets acceptés : verres ; cartons ; métaux ; bois ; déchets verts ; gravats/inertes ; tout-venant ; écrans ; petits appareils ménagers ; gros électroménager ; huiles de vidange, pneumatiques ; lampes ; batteries ; piles et accumulateurs ; déchets dangereux des ménages.

